

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 20 juin 2022 fixant le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement au titre de l'année 2023 pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice

NOR : JUST2216420A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 juin 2022, le nombre de promotions offertes à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2023 est fixé à 27.